

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IPSOS

Société anonyme au capital social de 11 334 058,75€
Siège social : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris.
304 555 634 R.C.S. PARIS.

**Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation N° 1600920
publié dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 21 mars 2016 n° 35**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte le 28 avril 2016 à 9h30 au siège social, 35, rue du Val de Marne à Paris (75013) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et mise en distribution d'un dividende de 0,80 € par action
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
5. Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris en faveur de Monsieur Didier Truchot
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Didier Truchot
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Mary Dupont-Madinier
8. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes co-titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit
9. Nomination de Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux comptes co-suppléant
10. Vote consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur Général
11. Vote consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Madame Laurence Stoclet, Directeur général délégué (par ailleurs Administrateur)
12. Vote consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué
13. Vote consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Pierre Le Manh, Directeur général délégué
14. Vote consultatif sur les éléments de la rémunération et des avantages dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué
15. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société de racheter ses actions propres dans la limite d'un nombre d'actions égal à 10 % de son capital social

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

16. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % de son capital social par période de 24 mois
17. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés de la Société et/ou de ses filiales et aux mandataires sociaux éligibles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
18. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
19. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
20. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie de placement privé, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
21. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières émises par voie d'offre au public ou de placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital social par an
22. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de toute émission qui serait sursouscrite
23. Autorisation d'émettre des actions qui serviront à rémunérer un ou plusieurs apports en nature, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
24. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en rémunération d'apports d'actions effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société
25. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise
26. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions réservées, après suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, aux adhérents d'un plan d'épargne du groupe Ipsos
27. Fixation du plafond global d'émission d'actions de la Société

28. Pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires

Il convient d'informer les actionnaires de deux erreurs figurant dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 21 mars 2016 n° 35 :

1. A la huitième résolution, il convient de remplacer « Pricewaterhouse Audit » par « PricewaterhouseCoopers Audit ».
2. A la neuvième résolution, il convient de supprimer le texte de la résolution en son entier et de le remplacer de la façon suivante : L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de l'arrivée à expiration du mandat de Monsieur Etienne Boris, décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes co-suppléant, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, pour une durée de six exercices. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le reste du projet de texte des résolutions demeure inchangé.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention, peut participer à l'assemblée générale, sous réserve des formalités exposées ci-dessous.

Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale :

- soit en y assistant personnellement ;
- soit en votant par correspondance ;
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au président de l'assemblée ou à toute autre personne (physique ou morale) de son choix dans les conditions prescrites à l'article L.225-106 du Code de commerce, ou encore sans indication de mandataire.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à cette assemblée

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le mardi 26 avril 2016, zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription en compte de leurs actions au plus tard le mardi 26 avril 2016, zéro heure, heure de Paris.

B. Mode de participation à cette assemblée

1. Si vous souhaitez assister à l'assemblée générale de la Société :

– les actionnaires au nominatif devront demander une carte d'admission à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ou à l'aide de l'enveloppe T qui sera jointe à l'envoi de l'avis de convocation.

– les actionnaires au porteur devront demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Service des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3, au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le mardi 26 avril 2016, zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Si vous souhaitez voter par correspondance ou vous faire représenter :

– les actionnaires au nominatif doivent renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance dûment complété et signé à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à l'aide de l'enveloppe T qui sera jointe à l'envoi de l'avis de convocation.

– les actionnaires au porteur doivent demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance lequel se chargera de le transmettre, accompagné de l'attestation de participation, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Service des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au plus tard le lundi 25 avril 2016.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

– pour les actionnaires au nominatif pur : envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : ipsos.mandat.AG@ipsos.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale nominatif (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

– pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : ipsos.mandat.AG@ipsos.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. Puis, demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation (par courrier ou par fax) à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Service des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.

Afin que les désignations ou révocations de mandats puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le lundi 25 avril 2016. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ ou traitée.

4. Conformément à l'article R.225-85 III du Code de commerce, lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

C. Demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée

Conformément aux articles L.225-105, R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce, les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions à l'Assemblée par des actionnaires ayant justifié dans les conditions légales de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée doivent être reçues à Ipsos, Président du conseil d'administration, 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : ipsos.AG@ipsos.com, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée, soit au plus tard le 3 avril 2016.

Toute demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce susvisé et du texte des projets de résolution assortis le cas échéant d'un bref exposé des motifs.

D. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le vendredi 22 avril 2016, adresser ses questions à Ipsos, Président du conseil d'administration, 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : ipsos.AG@ipsos.com. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

E. Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Tous les documents préparatoires à l'Assemblée générale seront communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou mis à leur disposition, à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée, au siège social de la Société, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société (<http://www.ipsos.com>) à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée (soit à compter du jeudi 7 avril 2016).

Le Conseil d'administration.

1601233